

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/661
S/14270

26 novembre 1980
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Points 50 et 119 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE
LA COOPÉRATION DANS L'ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 25 novembre 1980, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une note datée du 21 novembre 1980, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam concernant les violations territoriales très graves commises par les autorités chinoises dans la zone frontalière vietnamienne et vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 50 et 119 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
République socialiste du Viet Nam
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

NOTE ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DE CHINE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA
REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

(21 novembre 1980)

Au cours des derniers mois, les autorités chinoises ont, en plus de leurs provocations armées dans les zones frontalières et de leurs violations de l'espace aérien et des eaux territoriales vietnamiennes, de leurs préparatifs et de leurs menaces de guerre contre le Viet Nam, commis des violations territoriales extrêmement graves le long de la frontière entre les deux pays et ont poursuivi leur grignotage du territoire vietnamien.

a) La partie chinoise a occupé de nombreuses hauteurs et lignes de crêtes le long de la frontière, a envahi le territoire vietnamien et construit de nombreux postes d'observation, blockhaus et tranchées formant tout un système d'installations de combat sur les hauteurs qui bordent la frontière dans les provinces de Lang Son, Cao Bang, Ha Tuyen et Hoang Lien Son. Plus concrètement, ils ont pris ou construit des installations militaires sur les hauteurs et lignes de crêtes comprises entre les bornes 3 et 20, district de Van Lang et la côte 636 non loin de la borne 52, district de Loc Binh, province de Lang Son.

- Une ligne de blockhaus a été construite dans les hauteurs situées entre les bornes 49 et 73 et sur le piton Chong Mu entre les bornes 62 et 63, district de Trung Khanh, province de Cao Bang.

Les Chinois ont occupé plusieurs hauteurs à Xin Man, dans la zone comprise entre les bornes 1 et 4, district de Xin Man; plusieurs autres à Ca Ma Po, dans la zone comprise entre les bornes 1 et 2, district de Quan Ba; une ligne de crêtes à Mo Phong et Vanh Khan, dans la zone de la borne 20, district de Meo Vac, province de Ha Tuyen;

- Plusieurs pitons isolés et une ligne de crêtes entre les bornes 3 et 12, district de Muong Khuong, province de Hoang Lien Son.

- D'autres zones ont aussi été occupées.

En occupant ces hauteurs et lignes de crêtes, les Chinois veulent créer une situation qui leur permettrait de contrôler de larges portions du territoire vietnamien dans les zones frontalières et d'utiliser ces zones comme tremplin pour poursuivre leurs offensives et leurs empiètements continus sur le territoire vietnamien.

b) La partie chinoise a progressivement étendu les zones qu'elle avait précédemment occupées et elle continue à rogner sur de nombreuses autres zones du territoire vietnamien. Par exemple, elle occupe :

- Dans la province de Lang Son : un certain nombre de hauteurs sur lesquelles les Français avaient érigé leurs postes militaires qui étaient des postes frontières du Viet Nam jusqu'au 17 février 1979; la côte 583 dans la zone située entre les bornes 15 et 16; la côte 371 dans la zone au sud de la borne 19, district de Van Lang.

- Dans la province de Cao Bang, la colline de Nam Bang dans la zone au sud-ouest de la borne 107, district de Ha Quang.

- Dans la province de Lang Son : la ligne de crêtes de Kim Ngan, borne 43, district de Loc Binh; les collines de Po Coc Phung, Co Min et Keo Lac Vai, la zone entre les bornes 17 et 20; la zone de la Porte de l'amitié; Po Fun-Leo Cao; la zone entre les bornes 15 et 16; Pa Chi; la zone de la borne 9, district de Van Lang.

- Dans la province de Cao Bang : la ligne de crêtes de Chong Mu, la zone entre les bornes 62 et 63, district de Trung Khanh; Phia Un, la zone entre les bornes 94 et 95, district de Tra Linh.

- Dans la province de Hoang Lien Son : la zone de Ta Lung Thang entre les bornes 21 et 22, district de Muong Khuong.

- Divers autres lieux.

La partie chinoise a empiété sur le territoire vietnamien de nombreuses façons : en occupant des terres et en y pratiquant l'agriculture, en envoyant des civils pour qu'ils s'y installent illégalement, en déplaçant subrepticement des bornes, en utilisant ouvertement des forces armées pour passer à l'attaque. Fait très grave, le 15 octobre 1980, une unité d'infanterie chinoise de la dimension d'un régiment, appuyée par l'artillerie lourde, a attaqué plusieurs parties du village de Xin Man dans le district de Xin Man, province de Ha Tuyen. Cette attaque a fait l'objet, de la part du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam, d'une vigoureuse note de protestation au Ministère des affaires étrangères de la Chine, le 18 octobre.

c) La partie chinoise a continué à enlever et à déplacer des douzaines de bornes, essayant par là de modifier la ligne frontière historique entre les deux pays. Certaines bornes ont été placées très loin à l'intérieur du territoire vietnamien. Ainsi, la borne 33 du village de Cao Lau dans le district de Cao Loc, province de Lang Son, a été déplacée de 1 400 mètres par rapport à son ancienne position.

L'occupation progressive du territoire vietnamien par les forces armées chinoises et la modification de la frontière historique créent un état de tension permanent et provoquent des actions militaires le long de la frontière. Elles démontrent le mépris des autorités chinoises à l'égard du droit international et elles constituent une violation flagrante et continue de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Viet Nam. La Chine foule aux pieds grossièrement les Conventions qui ont été signées entre le Gouvernement français et l'administration Ching en 1807 et 1895 au sujet du tracé de la frontière entre le Viet Nam et la Chine, Conventions que le Viet Nam et la Chine se sont l'un à l'autre engagés à respecter. Ces manifestations d'arrogance de la part des autorités chinoises ont fait apparaître au grand jour le caractère expansionniste et hégémoniste de leur politique qui se veut celle d'une grande nation.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam dénonce énergiquement et condamne sévèrement ces actions des autorités chinoises. Il demande fermement que la partie chinoise mette immédiatement fin à toutes les activités de ce genre, retire immédiatement ses troupes des zones du territoire vietnamien occupées illégalement et des hauteurs situées sur la frontière entre les deux pays.

Les autorités chinoises doivent assumer l'entière responsabilité des conséquences de leurs actions hostiles et illégales.

